

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le mardi 4 septembre 2018 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et la conseillère suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Est absent : M. Michel Tremblay

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

198-09-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 6 août 2018
- 3- Contrat remplacement glissières de sécurité rang Belle-Rivière
- 4- Demande de dérogation mineure de M. Pierre Pilote et M<sup>me</sup> Marie Gagnon
- 5- Entente avec la MRC Lac-Saint-Jean-Est – Fourniture de services
- 6- Demande à la CPTAQ – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 7- Demande à la CPTAQ – M. Martin Gauthier et M<sup>me</sup> Jacynthe Laberge
- 8- Demande à la CPTAQ – Fermagroupe Sinaï Inc.
- 9- Infraction au règlement de zonage – mandat au procureur
- 10- Avis de motion – Règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité
- 11- Projet de règlement numéro 2018-474 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité
- 12- Contrat de travail responsable de la bibliothèque
- 13- Fête des bénévoles 2018
- 14- Activité bénéfique projet requalification de l'église
- 15- Acquisition mobilier urbain
- 16- Achat lampes de rues
- 17- Correspondance
- 18- Rapports des comités
- 19- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2018-09
- 20- Affaires nouvelles
- 21- Période de questions
- 22- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 6 AOÛT 2018

199-09-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 6 août 2018, tel que rédigé.

3- CONTRAT REMPLACEMENT GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ RANG BELLE-RIVIÈRE

Point annulé.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. PIERRE PILOTE ET MME MARIE GAGNON

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport. M. Pierre Pilote et M<sup>me</sup> Marie Gagnon ont déposé une demande de dérogation mineure dans le but de construire une verrière quatre saisons à environ 5.77 mètres de la ligne d'exploitation de 17.5 pieds du lac Saint-Jean contrairement à l'article 9.1.3 du règlement de zonage 2006-350 qui requiert une distance minimale de 15 mètres. Le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande.

ATTENDU QUE M. Pierre Pilote et M<sup>me</sup> Marie Gagnon ont déposé une demande de dérogation mineure pour le 218, chemin du Golf afin de pouvoir construire une verrière à environ 5.77 mètres de la ligne d'exploitation de 17.5 pieds du lac Saint-Jean;

ATTENDU QUE la situation géographique empêche la construction de la verrière à un autre endroit sur le terrain;

ATTENDU QU'il s'agit d'une résidence qui est construite depuis le 14 juin 1979, donc avant l'entrée de la Politique de protection des rives, de la zone littorale et des plaines inondables;

ATTENDU QUE la demande respecte une distance minimale de 5 mètres de la ligne d'exploitation de 17.5 pieds du lac Saint-Jean;

ATTENDU QU'il s'agit en fait de construire la verrière en fermant une partie de la galerie existante et par conséquent il n'y a pas d'agrandissement au sol de la situation actuelle;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation de cette demande;

200-09-18

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Pierre Pilote et M<sup>me</sup> Marie Gagnon, pour la construction d'une verrière quatre saisons sur la propriété sise au 218, chemin du Golf.

5- ENTENTE AVEC LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST – FOURNITURE DE SERVICES

M. Dany Dallaire explique le dossier.

L'entente concerne les travaux de modification au chemin du Golf et pour lesquels la municipalité a accordé un contrat de préparation des plans et devis.

201-09-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et le maire à signer une entente relative à la fourniture de services pour la réalisation des chemins d'accès du parc national de la Pointe-Taillon, aux secteurs de Saint-Gédéon et de Saint-Henri-de-Taillon par la municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est selon le projet déposé à cette séance.

6- DEMANDE À LA CPTAQ – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Le ministère projette des travaux à une glissière de sécurité au rang 4. Comme le projet prévoit l'acquisition de parcelles de terrain et qu'il est situé en zone agricole, une demande à la CPTAQ est nécessaire. Le CCU recommande au conseil d'appuyer cette demande.

ATTENDU QUE le MTMDET a déposé une demande à la CPTAQ afin d'acquérir 622.5 mètres carrés de superficie des lots 4 717 834 et 4 717 826 dans le but d'exécuter des travaux de réfection des glissières de sécurité de la route 170;

ATTENDU QU'il s'agit d'une acquisition nécessaire pour le MTMDET afin d'effectuer ces travaux;

ATTENDU QUE la démonstration faite permet de conclure qu'un refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la superficie est minime et que les impacts sur les activités agricoles sont à peu près inexistantes;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

202-09-18

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard d'appuyer la demande faite à la CPTAQ pour l'acquisition de parcelles de terrain des lots 4 717 834 et 4 717 826, situées dans une zone agricole, telle que déposée par le MTMDET.

7- DEMANDE À LA CPTAQ – M. MARTIN GAUTHIER ET MME JACYNTHÉ LABERGE

Les demandeurs s'adressent à la CPTAQ pour obtenir une autorisation en vue de construire une résidence et transformer le bâtiment existant en garage résidentiel. Le CCU recommande au conseil d'appuyer cette demande.

ATTENDU QUE M. Martin Gauthier et M<sup>me</sup> Jacynthe Laberge ont déposé une demande à la CPTAQ dans le but de construire une résidence sur le lot # 4 717 990 situé en zone agricole qui est déjà utilisé à une fin autre qu'agricole par droits acquis;

ATTENDU QUE suite à la décision 355237 de la CPTAQ, l'article 9.11.13.7 a été ajouté au règlement 2006-350 pour permettre la conversion à des fins résidentielles de parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis;

ATTENDU QUE cet article s'applique dans le présent dossier;

ATTENDU QUE la demande n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

203-09-18

À CES CAUSES, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de M. Martin Gauthier et M<sup>me</sup> Jacynthe Laberge faite à la CPTAQ en vue de la construction d'une résidence.

8- DEMANDE À LA CPTAQ – FERMAGROUPE SINAÏ INC.

Les demandeurs s'adressent à la CPTAQ pour lotir et aliéner une partie du lot 4 717 746.

ATTENDU QUE M. Martin Harvey et M<sup>me</sup> Rebecca Rouleau ont déposé une demande à la CPTAQ afin de régulariser une situation de fait en acquérant une superficie d'environ 0.165 hectares du lot 4 717 746 qui est utilisée par la résidence depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la parcelle de lot est utilisée par le 1252, rang 4 depuis au moins 1975, ce qui donnerait un droit acquis;

ATTENDU QUE la demande n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

204-09-18 À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard d'appuyer la demande de M. Martin Harvey et M<sup>me</sup> Rebecca Rouleau auprès de la CPTAQ.

9- INFRACTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - MANDAT AU PROCUREUR

Le CCU informe le conseil que M. Yvon Caouette a construit un garage et procédé à l'agrandissement d'une résidence au 16, chemin de la Cédrière avec un permis. Toutefois, la construction ne respecte pas les conditions d'émissions du permis. L'inspecteur en bâtiment a émis un arrêt de travaux, toutefois afin de pouvoir exiger une modification des travaux pour les rendre conformes, une procédure légale est nécessaire.

Le CCU recommande de mandater le procureur dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Yvon Caouette a obtenu le permis # 2015-313 en vue de modifier sa résidence du 16, chemin de la Cédrière;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté que les travaux ne sont pas conformes au permis émis;

CONSIDÉRANT QUE le 9 novembre 2017, un arrêt de travaux a été placardé sur la résidence de M. Yvon Caouette et que ce dernier a été informé qu'il n'y avait pas de patio, ni de garage d'indiqués au permis;

CONSIDÉRANT QUE malgré diverses demandes auprès du propriétaire, ce dossier n'avance pas et que la construction du garage est dérogatoire par rapport au permis émis;

205-09-18 À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les procureurs de la municipalité pour requérir diverses informations du propriétaire de l'immeuble situé au 16, chemin de la Cédrière relativement aux travaux effectués sur l'immeuble et afin d'entamer toute poursuite dans ce dossier, en vue du respect des règlements municipaux en regard de l'implantation du garage et du patio notamment.

10- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

M<sup>me</sup> Nathalie Simard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement visant à modifier le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité.

11- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-474 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

M<sup>me</sup> Nathalie Simard dépose et présente le projet de règlement numéro 2018-474 lequel décrète de façon générale de modifier le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité. Un résumé du code d'éthique modifié est mentionné.

## 12- CONTRAT DE TRAVAIL RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Suivant l'embauche de M<sup>me</sup> Monia Simard au poste de responsable de la bibliothèque municipale, un contrat de travail d'une durée de 2 ans a été négocié avec cette dernière. Le projet de contrat de travail est déposé.

206-09-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le contrat de travail à intervenir avec M<sup>me</sup> Monia Simard au poste de responsable de la bibliothèque municipale et d'autoriser le directeur général à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la municipalité.

## 13- FÊTE DES BÉNÉVOLES 2018

Le service des loisirs recommande la tenue, encore cette année, de l'activité de la fête des bénévoles qui sera un brunch de remerciements au Club de Golf, le 21 octobre prochain. Le budget requis pour l'activité est déposé.

207-09-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le service des loisirs à organiser l'activité brunch des bénévoles 2018, le 21 octobre prochain et d'autoriser une dépense de 4 000 \$ pour la tenue de l'activité.

## 14- ACTIVITÉ BÉNÉFICE PROJET REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE

M. le maire explique le dossier.

Conformément aux discussions et aux décisions prises par le comité conjoint du projet de requalification de l'église, une activité bénéfique est mise en place le 13 octobre prochain.

Comme ce comité conjoint ne détient pas de compte de banque et qu'il y a lieu de confirmer les réservations et d'engager certaines dépenses pour l'activité, il est recommandé au conseil de payer les dépenses afférentes sous formes d'avance de fonds de 3 000 \$ et que ces dépenses assumées par la municipalité lui soient remboursées par le comité.

208-09-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une avance de fonds remboursable jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pour l'activité bénéfique du 13 octobre prochain au profit du projet de requalification de l'église.

## 15- AQUISITION MOBILIER URBAIN

Ce point est reporté.

## 16- ACHAT LAMPES DE RUES

Des crédits budgétaires de 2 400 \$ sont disponibles pour l'acquisition et l'installation de lampes de rues supplémentaires.

Le comité des travaux publics recommande l'achat de quatre (4) lampes de rue au DEL de 54 watts incluant toute la préparation et le montage pour l'installation par Hydro-Québec sur le réseau.

Quatre soumissions ont été déposées au conseil, soient :

- Rémi Bouchard Inc. 1 980.00 \$ plus taxes
- Electrosag 1 975.00 \$ plus taxes
- Valmo Électrique 2 010.00 \$ plus taxes

- Les Électriciens du Nord 1 661.68 \$ plus taxes

209-09-18

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à acquérir quatre (4) lampes de rue auprès de l'entreprise Les Électriciens du Nord pour un montant de 1 661.68 \$ plus taxes, conditionnement à la vérification en regard du type de lampe compris dans la soumission déposée par ce fournisseur.

17- CORRESPONDANCE

Englobe

Dépôt du rapport d'étude hydrogéologique du développement domiciliaire.

Groupe conseil Novo SST

Résultat de classement mutuelle de prévention pour 2019.

Carrefour action municipale et famille

Le Carrefour action municipale et famille convie les élus nommés à titre de responsable des questions familles-aînées à une séance de formation et d'échange.

M<sup>mes</sup> Nathalie Simard et Claire Girard participeront à cet évènement qui aura lieu le 11 octobre au Centre Mario Tremblay d'Alma.

Association québécoise d'urbanisme

Invitation au congrès annuel de l'organisme, le 3 novembre prochain.

Personne ne sera délégué à l'activité, toutefois les membres désirent adhérer à l'organisme.

210-09-18

Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à l'Association québécoise d'urbanisme.

Table Aînés Lac-Saint-Jean-Est

Demande de représentation de la municipalité à l'instance de concertation. Il a été décidé par le conseil de déléguer M<sup>me</sup> Suzy Lessard pour être représentante de la municipalité et comme substitut, M<sup>me</sup> Nathalie Simard.

Marianne Jomphe et Maxime Bolduc

Demande d'achat d'un terrain sur la rue Larouche, ayant pour numéro de cadastre le 6 255 151.

211-09-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de vendre le terrain portant le numéro 6 255 151 du cadastre en faveur de M<sup>me</sup> Marianne Jomphe et M. Maxime Bolduc, aux conditions suivantes :

- Prix de vente de 2.00 \$ le pied carré plus les taxes applicables;
- Frais liés à la transaction à la charge des acquéreurs;
- Obligation pour les acquéreurs de construire une résidence conforme aux règlements d'urbanisme dans un délai de 18 mois de la présente, sinon le terrain sera rétrocédé à la municipalité au même prix et les frais professionnels liés à cette transaction seront à la charge des acquéreurs;

- Reconnaissance par les acquéreurs que le terrain vendu ne sera desservi en aqueduc et égout que temporairement via un raccordement individuel sans prolongement de réseau et qu'aucun travaux de raccordement permanent ne pourront être effectués par la municipalité, à moins que celle-ci obtienne les autorisations requises dans le cadre d'un développement résidentiel à être exécuté et que l'infrastructure de rue ne sera complétée qu'aux mêmes conditions.

## 18- RAPPORTS DES COMITÉS

### Comité des loisirs

M<sup>me</sup> Nathalie Simard résume la rencontre du 21 août dernier. Elle dépose le résultat du sondage et informe le conseil que trois (3) nouveaux membres vont se joindre au comité.

### Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

212-09-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Société d'histoire Lac-Saint-Jean – souper bénéfice  
2 billets à 110 \$ 220.00 \$

### Comité conjoint église

M. Pierre Boudreault résume les rencontres du 5 juillet et du 22 août dernier.

## 19- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2018-09

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

213-09-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2018-09 au montant de 417 434.83 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	414 743.08 \$
- Déboursés :	126 319.74 \$
- Retenue :	
- 9337-1615 Québec Inc	(1 611.95) \$
- LMG Ingénieurs	(2 443.22) \$
- Ministères des finances	(118 768.00) \$
- Félicia Pivin	(632.36) \$
- Inter-Lignes	<u>(172.46) \$</u>
TOTAL :	417 434.83 \$

## 20- AFFAIRES NOUVELLES

Nil

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question sur l'entente avec la MRC pour le chemin du Golf;
- Une question sur la Grande fête des récoltes;
- Une question sur la vente de terrain;
- Une question sur la dérogation mineure qui a été approuvée.

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 20, M<sup>me</sup> Nathalie Simard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directeur général